



Allocations p/ enfant vivant en Espagne apres separation

Par Zibeline

Bonjour, mon fils a 2 enfants de 6 et 9 ans. Il habite en France et la mère en Espagne avec les enfants. Il paye une pension de 300 euros par mois à la mère dont il est séparé. A-t-il droit aux allocations familiales ainsi qu'à une majoration du Rsa puisque les enfants restent à sa charge même s'il n'en a pas la garde principale

Par Isadore

Bonjour,

Les enfants ne sont pas à sa charge mais à celle de leur mère. Le versement d'une pension alimentaire est une participation aux frais d'entretien des enfants, pas une prise en charge au sens légal pour les allocations sociales.

Par kang74

Bonjour

Il a le droit de déduire la pension de ses revenus, justement parce que c'est sa seule prise en charge .

Donc bien évidemment qu'il n'est pas parent isolé vu qu'il n'a pas la charge permanente et effective des enfants ...

Par Zibeline

Merci pour votre réponse..

La mère ne travaille pas. Une fois la pension payée il ne reste pas grand chose pour vivre...quel recours pour s'en sortir? ..

Où quelles aides sont possibles. Il assume ses enfants et paye la pension régulièrement.

Par kang74

La pension a été décidée par un juge en prenant en compte ses revenus et ses charges .

Donc si ses revenus ont baissé depuis le dernier jugement, ou ses charges ont augmenté, il faut qu'il ressaisisse le tribunal .

Il n'y a pas d'aides pour assumer une pension alimentaire qui est bien dérisoire par rapport aux besoins des enfants (logement + charges, mutuelle, vêtement , soins, scolarité, aliment) ce pourquoi seul le parent gardien, qui assume toutes les charges du quotidien est aidé en France]

Donc s'il n'a pas de motif pour faire évoluer le montant de la pension (baisse des revenus, hausse des charges) , il reste l'option d'augmenter ses revenus par le travail ...

Par Zibeline

Merci pour vos réponses.